

Introduction

Conformément à l'article 88 de la Loi Organique des CPAS, la note de politique générale doit être jointe au Budget.

Comme chaque année, elle sera commentée par le Président du CPAS lors de la séance du Conseil Communal à l'ordre duquel est inscrite l'approbation du Budget.

La note de politique est le reflet du travail quotidien des agents, tous départements confondus, pour mettre en œuvre la principale mission de notre CPAS : accorder le droit à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Malgré un contexte budgétaire difficile, le CPAS de Mons continue à développer de nombreux services indispensables non seulement pour les plus démunis et les plus faibles de notre population mais également pour tout citoyen montois qui se retrouverait ponctuellement ou de manière imprévisible dans une situation d'importante précarité sociale.

Toutes nos actions s'inscrivent dans un souci permanent de cohésion sociale et d'émancipation individuelle.

La présente note tient évidemment compte des perspectives budgétaires contenues dans le plan de gestion 2011 – 2015 du CPAS de Mons. Malheureusement, les hypothèses retenues pour le plan de gestion ne correspondent pas toujours à la réalité de terrain.

Cette année, pour équilibrer le budget, la dotation communale dépasse d'1 million d'€ le montant qui était prévu au plan de gestion pour 2012.

Ce million sera à récupérer d'ici 2015.

En parallèle à ce plan de gestion, le CPAS a élaboré et réalisé un plan de redéploiement mobilisateur de ses forces internes afin de continuer à proposer à tous les citoyens qui s'adressent à lui la meilleure réponse possible et à optimiser l'efficacité de ses services.